



*Fédération Syndicale Unitaire*  
104 rue Romain Rolland - 93260 Les Lilas - Tél : 01 41 63 27 30 – Fax : 01 41 63 15 48  
Email : [fsu.nationale@fsu.fr](mailto:fsu.nationale@fsu.fr) - Site web : [www.fsu.fr](http://www.fsu.fr)

---

*Bernadette Groison*  
*Secrétaire Générale*  
*BG/NO/15.16/033*

**Madame Marylise LEBRANCHU**  
**Ministre de la décentralisation et de la**  
**fonction publique**  
80 rue de Lille  
75327 Paris cedex 07

Les Lilas le 12 novembre 2015

Madame la Ministre,

La FSU a réuni le 15 octobre dernier près de cent cinquante personnes non titulaires de la Fonction publique. Madame Bernard, directrice adjointe de votre cabinet a reçu une délégation portant témoignage de leurs conditions d'emploi, de travail et de rémunération et de leurs revendications. Des délégations semblables ont aussi été reçues dans les ministères et par certains groupes parlementaires.

Les délégué-es participant à ces audiences ont notamment fait état de leur sentiment d'être « invisibles » alors qu'ils et elles sont indispensables au bon fonctionnement des services. Ils et elles exercent leurs fonctions parfois sans formation et toujours sous la pression créée entre autres par la nécessité de « faire leurs preuves » en permanence. Leurs rémunérations affectées par les temps incomplets, déterminées par le SMIC ou des indices généralement faibles et sans progression dans le contexte du gel du point d'indice sont souvent faibles et conduisent à renforcer la précarité de leur condition.

Ils ont aussi fait état de la diversité des contrats, de leur isolement notamment face à de multiples contournements de la loi. Le développement de l'autonomie (loi LRU, recrutement par les EPLE des assistants d'éducation...) s'est accompagné, en période de restrictions budgétaires et de besoins de personnels, d'ajustements opérés au mépris des droits des non titulaires. En effet, la loi offre trop de possibilités, pour nombre de services ou d'employeurs, de contourner les conditions d'emploi, de titularisation voire de licencier des contractuels.

Les délégués dans ces audiences ont également abordé les problèmes de réemploi, d'accès aux formations, à la préparation de concours, à la protection sociale mais aussi au calcul de leurs retraites (polypensionnés).

La FSU ne se résout pas à cette situation. Elle considère que celle-ci appelle des mesures urgentes. La prolongation du dispositif de titularisation inscrite dans le projet de loi déontologie permettra à de nouveaux contractuels d'être éligibles mais n'est pas de nature à permettre une limitation de l'emploi contractuel. Des personnels ayant acquis au service de l'Etat et des collectivités une ancienneté importante n'ont pas accès à la titularisation, parce que les corps de titularisation n'existent pas ou parce qu'ils ne remplissent pas du fait des circonstances les conditions d'inscription aux sélections réservées. Par ailleurs, ce dispositif n'est pas adapté aux agents des établissements publics sortant de la dérogation.

.../...

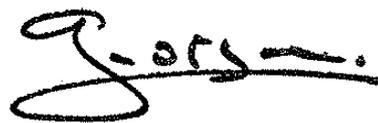
Les emplois aidés se déploient, en particulier au ministère de l'Éducation nationale, au mépris des exigences du service à rendre et des droits des personnes ; les employeurs sont fréquemment condamnés pour défaut de formation. Les études réalisées sur le devenir des personnes concernées montrent que la probabilité de trouver un emploi est réduite après avoir occupé un emploi aidé du secteur non marchand. La rotation organisée sur ces emplois en est un des facteurs explicatifs. Alors que la nécessité de professionnaliser les fonctions d'accompagnement des élèves en situation de handicap a été enfin reconnue, le refus de créer un corps de fonctionnaires conduit à recourir à des contrats courts et à temps incomplet avant que les intéressé-es ne puissent accéder au CDI, lui-même généralement à temps incomplet.

La FSU réaffirme qu'il y a une urgente nécessité à conduire au niveau approprié les concertations nécessaires à l'élaboration des mesures répondant effectivement à la situation réelle des services et des personnes. Elle dénonce la recherche de services rendus au moindre coût, ce qui en obère la qualité et porte atteinte à la situation des personnels.

Elle vous demande, Madame la Ministre de promouvoir cette orientation dans toutes les administrations de la Fonction publique, et d'ouvrir au sein du ministère de la Fonction publique les travaux nécessaires.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes salutations respectueuses.

*Bernadette Groison*  
*Secrétaire Générale*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Groison', with a long horizontal flourish extending to the right.